



Quatre lycéens assignés à résidence

Réaction de Rodolphe Alexandre

C'est avec un intérêt certain que j'ai appris la situation dans laquelle se trouvent quatre jeunes lycéens en situation irrégulière, actuellement sous le coup d'une assignation à résidence.

Ces quatre jeunes scolarisés sur le territoire depuis plusieurs années et dont les parents ont été régularisés, ne possèdent, eux, aucun titre de séjour. Des procès-verbaux les invitant à quitter le territoire et leur signifiant leur assignation à résidence leur ont été remis.

Je regrette profondément que ces lycéens, décrits comme assidus et sérieux, ne puissent poursuivre leur scolarité dans des conditions sereines et favorables d'autant plus en cette période d'examens. Il s'agit même d'une année charnière pour l'un d'entre eux, élève en terminale, qui est censé débiter les épreuves du baccalauréat ce mercredi.

Leur apportant mon soutien, je reste évidemment attentif à l'évolution de leur situation, ainsi qu'aux suites de la mobilisation qui s'est déroulée ce matin devant la Préfecture à l'appel du STEG UTG.

Rodolphe Alexandre
Président de la Collectivité Territoriale de Guyane

COMMUNIQUÉ